

## Le Télégramme

Selon le Télégramme, ce ne sont pas moins de 135 plans d'eau qui devraient être détruits. Le préfet du Morbihan, quand il aura largué quelques centaines ou millions de mètres cubes d'eau dans l'océan qui n'en a pas besoin, signera des arrêtés « sécheresse » tous les ans. Ses propres paradoxes ne l'émeuvent pas car tout est cloisonné entre le dogme écologiste et la doctrine administrative de la gestion quantitative de l'eau. Le sujet est le même, mais il ne le sait pas: un jour c'est peut-être oui, le lendemain c'est souvent non.

Rappelons trois principes incontestables :

- 1) Les plans d'eau n'évaporent que l'eau excédentaire stockée disponible.
- 2) Mais sans plan d'eau, la future nature d'occupation du sol continuera à « évaporer » plus encore d'eau à l'hectare que le plan d'eau qu'elle remplace.
- 3) Aucun article du Code de l'environnement n'exige la destruction des plans d'eau.
- 4) Ne seront détruits que les plans d'eau **dont les propriétaires fonciers auront donné leur accord** (après abus de faiblesse et désinformation) admettant une moins-value immobilière 10 ou 20 fois inférieure à la valeur de leur bien.

Le Président du syndicat mixte de la Ria d'Étel a embauché un chargé de mission plan d'eau...

Et quelle « mission » ! Celle d'élaborer une stratégie funeste consistant à détruire les plans d'eau.

Une « mission » sous-entend dans notre esprit une connotation positive, d'intérêt privé ou d'intérêt général.

La continuité écologique a fait naître une notion innovante de Haute valeur technique et environnementale : des chargés de mission-destruction.

La procédure du technicien est simple :

- il désinforme les élus locaux en se défaussant sur de prétendues injonctions de Bruxelles,
- il poursuit en citant des exigences administratives biaisées et erronées.

Le dogme est d'autant encouragé par une règle administrative considérablement assouplie par le ministère de l'écologie pour précisément faciliter ces destructions (décret n°2020-828 du 30/06/2020 modifiant la nomenclature).

- il est généreux dans l'appréciation des devis surdosés des entreprises, ayant compris la manne que représentent ces marchés de continuité écologiques (selon leurs multiples témoignages enjoués).

Son Président, béat d'admiration devant un tel puits de science, dispose déjà des financements de la richissime(\*) Agence de l'eau, sans à aucun moment s'interroger sur la

biodiversité dégradée et sa dilapidation facile d'argent public.

**Gageons que les propriétaires élaboreront eux aussi une stratégie pour défendre le patrimoine environnemental et le stockage d'eau, au lieu de les remplacer par des bassines autorisées par le préfet.**

(\*) un établissement public qui s'autorise toutes les dépenses somptuaires et de financer des interventions sans jamais de suivi (récompenses, frais de réceptions, subventions diverses) ni gain environnemental, est par hypothèse très richement doté.



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)